

Règlement Intérieur du Triathlon du Domino

Table des matières

Article 1 : Préambule.....	2
Article 2 : L'organisateur.....	2
Article 3 : Règlement F.F.Tri.....	2
Article 4 : Assurances.....	2
Article 5 : Horaires.....	3
Article 6 : Distances.....	4
Article 7 : Conditions d'accès aux épreuves.....	5
Article 8 : Inscription - Dossier.....	7
Article 9 : Inscription – tarifs et jauges.....	8
Article 10 : Validation des inscriptions.....	8
Article 11 : Délai de rétractation.....	9
Article 12 : Remboursement.....	9
Article 13 : Retrait des dossards.....	9
Article 14 : Identification des concurrents.....	10
Article 15 : Modification / annulation des épreuves.....	10
Article 16 : Règles spécifiques de course.....	10
Article 17 : Abandon.....	11
Article 18 : Objets perdus.....	11
Article 19 : Récompenses et podium.....	11
Article 20 : Droit à l'image.....	12
Article 21 : Respect de l'environnement.....	12
Article 22 : Règles sanitaires.....	12
Article 23 : Contacts.....	13

Article 1 :Préambule

La troisième édition du Triathlon du Domino-Val de Loire aura lieu les 04 et 05 mai 2024. L'inscription au Triathlon du Domino implique automatiquement l'acceptation du Règlement Intérieur en intégralité. En cas de modification de ce règlement, les athlètes seront informés avant l'épreuve, sur le site internet de l'évènement : <http://generationtrailtriathlonblois.fr>

Article 2 :L'organisateur

Le triathlon du Domino est organisé par le club Génération Trail et Triathlon Blois « GTB ».

Article 3 :Règlement F.F.Tri

La compétition Triathlon du Domino est soumise au Règlement de la Fédération Française de Triathlon en vigueur le jour de la manifestation. Elle est agréée par la Fédération Française de Triathlon.

L'arbitrage est composé de juges arbitre de la Fédération Française de Triathlon dont le pouvoir de décision est sans appel.

Les concurrents s'engagent à respecter sans réserve la Réglementation Sportive, disponible sur le lien : <https://drive.google.com/file/d/18ZBkfzFLgzJPZ2j64UVC0lcy84SZdFrl/view>

Article 4 :Assurances

L'organisation du Triathlon du Domino est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur souscrite auprès de la MAIF au titre de son agrément fédéral. Elle couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à l'évènement, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- risque de chutes ;
- collisions avec des véhicules, d'autres participants et/ou d'objet ;
- risques liés à l'état du sol ;
- incidents techniques et défaillance de matériel ;
- insuffisance de l'équipement de protection ;
- risques et dangers causés par les spectateurs, les bénévoles ou des participants.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours, des aires de transition tels qu'ils auront été fixés, et des risques inhérents à la participation à l'évènement. Le

participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours et/ou les aires de transition dont il pourrait avoir connaissance.

Article 5 : Horaires

Samedi 04 mai 2024

Cross Duathlon Jeunes - Support Challenges Jeunes

11h30 : ouverture retrait des dossards
11h45 : ouverture aire de transition (mini poussins, poussins et pupilles)
12h10 : fermeture retrait des dossards
12h20 : fermeture aire de transition
12h30 : briefing cross duathlon mini poussins
12h35 : départ cross duathlon mini poussins
13h00 : briefing cross duathlon poussins
13h05 : départ cross duathlon poussins
13h35 : briefing cross duathlon pupilles
13h40 : départ cross duathlon pupilles
14h30 : podium cross duathlon

Triathlon XS individuel - support du Championnat Régional Jeunes individuel et équipe.

14h00 : ouverture retrait des dossards
14h40 : ouverture aire de transition triathlon XS
15h40 : fermeture retrait dossards
15h50 : fermeture aire de transition triathlon XS
15h55 : briefing triathlon XS
16h00 : départ benjamins et minimes féminines
16h05 : départ benjamins et minimes masculins
16h10 : départ XS open
17h00 : podiums XS

Dimanche 05 mai 2024

Triathlon S individuel et relais - support du Championnat Régional Jeunes individuel et équipe.

08h00 : retrait des dossards
08h30 : ouverture Aire de Transition (AT)
09h30 : fermeture retrait dossards
09h40 : fermeture AT
09h45 : briefing

09h50 : ouverture zone échauffement natation
10h00 : départ féminin
10h10 : départ masculin
10h15 : départ relais
11h10 : arrivée estimée du vainqueur
12h20 : arrivée estimée du dernier athlète
12h30 : podium

Triathlon M individuel et relais

12h30 : ouverture retrait des dossards
13h10 : ouverture Aire de Transition (AT)
14h00 : fermeture retrait dossards
14h10 : fermeture AT
14h15 : briefing
14h20 : ouverture zone échauffement natation
14h30 : départ féminin
14h37 : départ masculin
14h40 : départ relais
16h40 : arrivée estimée du vainqueur
17h30 : podium
18h00 : arrivée estimée du dernier athlète

Challenge S et M individuel

Les personnes souhaitant faire le challenge prendront les départs dans leurs catégories.

Article 6 : Distances

Sous réserve de modification en fonction de contraintes administratives :

- Cross Duathlon mini-poussins et poussins
 - Course à pied : 250 m
 - VTT : 1000 m
 - Course à pied : 250 m
- Cross Duathlon pupilles
 - Course à pied : 500 m
 - VTT : 2000 m
 - Course à pied : 500 m

- Triathlon XS
 - Natation : 400 m – 1 boucle
 - Vélo : 10 km – 1 boucle
 - Course à pied : 2,5 km – 1 boucle
- Triathlon S
 - Natation : 750 m
 - Vélo : 20 km - 1 boucle
 - Course à pied : 5 km – 2 boucles
- Triathlon M
 - Natation : 1500 m
 - Vélo : 40 km – 2 boucles
 - Course à pied : 10 km – 3 boucles

Article 7 : Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés « compétition » de la F.F.Tri pour la saison en cours (2024).

Elles sont également ouvertes aux licenciés « loisirs » de la F.F.Tri et aux non-licenciés sur

- l'acquisition d'un pass compétition qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur propre responsabilité civile;
- la prise de connaissance du "Formulaire Info Santé" et attestation de la bonne compréhension des informations délivrées.

Pour les relais sur les triathlons S et M :

- les licences suivantes sont acceptées :
 - pour le nageur : licence pour la saison en cours auprès de la Fédération Française de Natation
 - pour le cycliste : licence pour la saison en cours auprès de la Fédération Française de Cyclisme
 - pour le coureur à pied : licence pour la saison en cours auprès de la Fédération Française d'Athlétisme
 - ☑ Licenciés loisirs auprès de la F.F.Tri

- l'acquisition d'un pass compétition pour chaque participant au relais, qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur propre responsabilité civile, sauf pour les licenciés F.F.Tri compétition
- ☒ la prise de connaissance du "Formulaire Info Santé" et attestation de la bonne compréhension des informations délivrées.

Attention : En cas de transformation du triathlon en duathlon, le nageur ne sera pas autorisé à réaliser le premier relais en course à pied, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication de la course à pied en compétition.

Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon XS, **12 ans soit Benjamin**: l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 12 ans au 31/12/2024 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2024).

Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon S, **16 ans soit Cadet** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 16 ans au 31/12/2024 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2024).

Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon M, **18 ans soit Junior** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 18 ans au 31/12/2024 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2024).

Pour le challenge S + M :

Age minimum d'accès au challenge S+M : **18 ans soit Junior** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 18 ans au 31/12/2024 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2024).

Pour les relais :

- Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon S relais, **12 ans soit Benjamin** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 12 ans au 31/12/2024 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2024).
- Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon M relais, **16 ans soit Cadet** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 16 ans au 31/12/2024 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2024).

Accès des concurrents handisports : avant de s'inscrire, tout concurrent faisant l'objet d'un handicap, devra préalablement contacter le responsable des inscriptions à l'adresse triathlondudomino@gmail.com

Article 8 :Inscription - Dossier

L'inscription se fait individuellement. Les concurrents peuvent s'inscrire via le site www.klikego.fr
La date limite d'inscription est fixée **au jeudi 02 mai à 07h59**.

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, courrier ou mail, ni sur place le jour de la compétition.

Pour les inscriptions dans le cadre du Challenge Jeune, les clubs sont invités à renvoyer les inscrits avant le mercredi 01 mai 2024 23h59 avec le fichier Excel envoyé par la Ligue du Centre.

L'inscription est ferme et définitive. Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être envoyés au plus vite pour permettre une meilleure gestion des inscriptions. Tout dossier n'est validé que s'il est complet.

Le dossier doit comprendre :

- ☐ pour les licenciés F.F.Tri « compétition » :
 - ☐ le règlement des frais d'inscription
 - ☐ l'acceptation du règlement
 - ☐ une copie de la licence F.F.Tri
- ☐ pour les non licenciés F.F.Tri compétition (dont F.F.Tri Loisirs et non-licenciés)
 - ☐ le règlement des frais d'inscription
 - ☐ l'acceptation du règlement
 - ☐ le pass compétition rempli lors de l'inscription en ligne

Article 9 : Inscription – tarifs et jauges

Pour des raisons de sécurité, l'accès est limité à un certain nombre de participants.

Les tarifs sont les suivants - hors pass compétition

Catégorie	Tarif hors pass compétition		Nombre maximum de dossards
XS	Individuel Mineurs : 15 € Majeurs : 20 € Championnat Régional Jeunes : 12€		200 dossards
S	Relais 35€ par équipe	Individuel Jusqu'au 31/12/2023 : 25 € A partir du 01/01/2024 : 30 € Championnat Régional Jeunes : 15€	200 dossards
M	Relais 55€ par équipe	Individuel Jusqu'au 31/12/2023 : 40 € A partir du 01/01/2024 : 45 €	200 dossards
Challenge S/M	Individuel : 60€		50 dossards
Cross duathlon 6-9 ans	4 €		
Cross triathlon 10-11 ans	4 €		

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement ...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Article 10 : Validation des inscriptions

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription pour des motifs légitimes. En cas de refus de l'inscription, le remboursement intégral des frais d'inscriptions sera effectué ; toute demande de dommages-intérêts est exclue.

Chaque inscription est nominative et personnelle.

Chaque inscription fera l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. L'attribution d'un numéro de dossard sera effectuée par l'organisation, il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite sans l'acceptation préalable de l'organisateur. Toute infraction à cette interdiction entraînera la disqualification du participant.

Rappel : aucun dossier incomplet ne sera validé. Seuls les concurrents ayant un dossier accepté pourront participer.

Article 11 : Délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

« Les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet : [...] 2° La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. / Les dispositions des articles L. 121-18 et L. 121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2 ».

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription – sauf le pass compétition.

Article 12 : Remboursement

Les frais de gestion ne sont pas remboursables.

Article 13 : Retrait des dossards

Les concurrents doivent respecter les horaires des retraits des dossards. Exception faite pour les concurrents des courses S et M : retrait des dossards possible la veille durant les courses enfants et XS.

Les dossards sont à retirer personnellement par chaque participant, exception faite pour les clubs ayant inscrits des jeunes au Challenge Jeunes et Championnat Régional Jeunes.

Chaque concurrent est chargé de vérifier l'ensemble des documents et équipements qui lui auront été remis lors du retrait de son dossard. Les réclamations sont à signer immédiatement au secrétariat des inscriptions.

Toute puce perdue ou non remise (à un arbitre, à l'arrivée, au point de retrait des dossards en cas d'abandon) sera facturée selon les tarifs Breizh Chrono.

A présenter lors du retrait des dossards :

- licenciés F.F.Tri :
 - original de la licence – saison en cours
 - pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs
- licenciés FFA / FFC / FFN :
 - original de la licence – saison en cours
 - pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs

- pour les non licenciés
- pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs

Article 14 : Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque concurrent :

- une puce ;
- un dossard (le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme ;
- une planche de stickers pour l'identification de son matériel.

Article 15 : Modification / annulation des épreuves

L'organisateur et la Préfecture se réservent le droit de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

En cas de modification ou d'annulation ou d'interruption pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier les travaux, décisions autorités publiques, risques d'intempéries ... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents.

Les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle, du fait de cette modification ou annulation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier / réduire la distance natation en cas de conditions de course exceptionnelles : conditions météorologiques, qualité de l'eau inadéquate...

Article 16 : Règles spécifiques de course

Les concurrents doivent être présents à tous les briefings relatifs à la compétition.

Natation

Pour les courses S et M, les féminines partiront avant les masculins. Les relais partiront en dernier.

Pour la course XS, les Benjamins/Minimes féminines partiront avec 5 minutes d'avance, les Benjamins/Minimes masculins partiront ensuite puis les Open.

Pour le XS, S et le M : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température est supérieure à 24,5°C. En cas de température inférieure à 12°C, la natation est interdite.

Le départ s'effectuera dans l'eau, sur déclenchement du signal de départ.

Aire de transition

Seuls les concurrents, l'organisation et les arbitres pourront accéder au parc à vélo, exception faite pour les mineurs, qui peuvent être accompagnés de leur représentant légal, sur présentation de leur dossard.

Chaque concurrent se voit attribuer une place en fonction de son dossard et de sa course. Aucune affaire ne doit être laissée au sol, elles doivent toutes être dans un sac identifié par le numéro du dossard et stocké à la consigne.

Cyclisme

Les concurrents se doivent de respecter le Code de la Route ; ils sont tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, sur la totalité du parcours et de ne pas couper les virages. Le port du casque est obligatoire. Le dossard doit être porté dans le dos, attaché en 3 points.

Le drafting n'est pas autorisé..

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non. Les engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf dérogation préalable et expresse accordée par l'Organisateur.

Course à pied

Le dossard devra être porté devant, attaché en 3 points.

Ravitaillements

Ravitaillement en solide et liquide à l'arrivée, point d'eau au milieu du parcours de course à pied.

Article 17 : Abandon

Tout abandon de l'épreuve devra être signalé aux arbitres dans les plus brefs délais. Les concurrents devront rapporter leurs puces à l'arrivée ou au retrait des dossards.

Article 18 : Objets perdus

Tout objet trouvé sera ramené et devra être réclamé au retrait des dossards. Le propriétaire devra justifier de la propriété de l'objet réclamé. Aucun objet perdu ne sera envoyé après la compétition, sauf contre remboursement des frais d'expédition.

Article 19 : Récompenses et podium

Pour chaque distance, un classement scratch (toutes catégories) sera mis à disposition sur le site du chronométrateur.

Les trois premières femmes, trois premiers hommes et trois premiers relais seront récompensés sur chaque course. Pour les classements par catégories, seul(e)s les premier(e)s femmes et hommes de chaque catégorie seront récompensé(e)s :

- XS : Benjamin / Minime / Cadet / junior / senior / master
- S : Cadet / junior / senior / master
- M : junior / senior / master

Pour le Challenge Jeune et Championnat Régional Jeunes : récompense des trois premiers de chaque catégorie, i.e. mini poussins f / h ; poussins f / h ; pupilles f / h ; benjamins f / h sur le XS ; minimes f / h sur le XS , cadet f / h sur le S, junior f / h sur le S et 3 premières équipes F et H du XS et S.

La présence physique des concurrents récompensés est obligatoire pour recevoir leurs récompenses lors de la cérémonie protocolaire.

Aucun prix ou lot ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent (ou non représenté).

Article 20 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

Article 21 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées

Article 22 : Règles sanitaires

Suivant les règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition, l'organisation appliquera et fera respecter les consignes liées à la COVID-19 (gestes barrière, contrôle du pass vaccinal...).

Article 23 : Contacts

Site internet de l'organisation : <http://generationtrailtriathlonblois.fr>

Site internet de l'inscription:

<https://www.klikego.com/inscription/triathlon-du-domino-val-de-loire-2024/triathlon/1646273536851-3>

Courriel : triathlondudomino@gmail.com